

la brève

LETTRE D'INFORMATION BIMENSUELLE
15 AVRIL 2018 — N°375

U2P
union
des entreprises
de proximité

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Le gouvernement doit revoir sa copie

AU 1^{ER} JANVIER 2019, avec le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, on nous promet une simplification. Mais ce qui est présenté comme un gage d'efficacité et de modernité est un leurre. Au nom des 2,3 millions d'entreprises de proximité de l'hexagone, nous dénonçons une réforme à la fois contre-productive pour les entreprises et dangereuse pour le respect de la vie privée. Prélever l'impôt à la source est une bonne idée sur le papier, le problème, c'est que l'État veut profiter de cette réforme pour « externaliser » la collecte de l'impôt : ce serait aux entreprises de faire le travail à sa place... et gratuitement !

Établir et prélever l'impôt sur le revenu des 17 millions de foyers imposables que compte le pays, représente une masse de travail considérable. Alors que l'urgence consiste au contraire à alléger les charges et les formalités qui pèsent sur les entreprises artisanales, commerciales et libérales, cette mesure va leur imposer purement et simple-

ment, sans aucune contrepartie, une tâche qui était jusque-là du ressort exclusif de l'État. En « assommant » les chefs d'entreprises avec de nouvelles obligations administratives, c'est toute l'économie de proximité qui va être impactée. Qui nous remboursera le coût des mises à jour des logiciels, le temps passé à gérer les feuilles d'impôts, les relations avec l'administration fiscale ou les frais supplémentaires du cabinet comptable ? Qui paiera les amendes en cas d'erreur dans la déclaration ? Qui va répondre aux questions des salariés déroutés par le nouveau système ? A raison de 4 millions de salariés dans l'économie de proximité, la mise en œuvre de la réforme représente plus de 6 millions d'heures de travail supplémentaires pour nos entreprises, soit une semaine de temps administratif supplémentaire par chef d'entreprise et par an, en moyenne. Un joli cadeau qui nous attend dès la fin de l'année...

Mais les dégâts ne s'arrêtent pas là : confier le prélèvement de l'impôt aux entreprises va mettre les employeurs en position de s'immiscer dans la vie privée de leurs salariés, qu'ils le veuillent ou non. C'est une responsabilité nouvelle, et une source d'insécurité juridique majeure compte-tenu de l'évolu-

Sommaire

p. 1

L'édito du Président

p. 2

Droit à l'erreur / Financement des entreprises

p. 3

Revitaliser les centres-villes / Rapport d'activité 2017

p. 4

En bref / L'agenda

tion rapide de la législation sur la protection des données personnelles. Imaginez que votre employeur connaisse votre taux d'imposition et puisse en déduire le niveau de vos autres revenus ou ceux de votre conjoint ? Comment expliquer aux salariés qu'à salaire brut identique le niveau de rémunération net sera souvent différent ? Dans tous les cas, c'est la fin du lien de confiance entre les salariés et leur employeur, source de tensions au sein de l'entreprise, et la perspective de nombreux contentieux.

Au nom des 2,3 millions d'artisans, de commerçants de proximité et de professionnels libéraux de l'hexagone, nous dénonçons une réforme à la fois contre-productive pour les entreprises et dangereuse pour le respect de la vie privée. Le prélèvement à la source tel qu'il est prévu actuellement va complexifier la vie des entreprises sans simplifier celle des particuliers. Nous demandons au gouvernement de revoir sa copie et de compenser le coût supporté par les entreprises.

Alain Griset



Nous sommes CHEFS D'ENTREPRISE !

**GÉRER LES FEUILLES D'IMPÔTS,
C'EST PAS NOTRE BOULOT !**

Soutenez les entreprises de proximité, signez la pétition :
<http://u2p-france.fr/chacunsonjob>

#IMPOTS #CHACUNSONJOB

DROIT À L'ERREUR

Le projet de loi poursuit son chemin

LE PROJET DE LOI « POUR UN ÉTAT AU SERVICE D'UNE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE », qui doit notamment entériner le principe du droit à l'erreur pour un certain nombre de démarches administratives, a été adopté en première lecture par les sénateurs le 20 mars dernier.

Parmi les amendements votés figurent des mesures que l'U2P a défendues au bénéfice des entreprises de proximité. C'est notamment le cas de l'instauration d'un droit à l'erreur pour les entreprises de moins de 21 salariés, à compter de 2019 et pendant les 2 premières années de

la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, dans le cas où cette mesure serait maintenue.

C'est également le cas d'un amendement qui prévoit que la durée cumulée des contrôles opérés par l'administration ne peut dépasser 6 mois sur une période de 3 ans pour une entreprise de moins de 10 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel n'exède pas 2 millions d'euros.

Parmi les amendements votés figurent des mesures que l'U2P a défendues

L'une des propositions d'amendement de l'U2P qui n'a pas été retenues prévoyait la possibilité, pour une petite entreprise qui se trouve dans l'incapacité d'assurer le paiement de



ses cotisations sociales, de bénéficier d'un accompagnement et d'un étalement des paiements plutôt que d'une sanction automatique. L'U2P entend poursuivre son action sur ce sujet.

Si les députés et les sénateurs ne parviennent pas à s'accorder sur cette mouture du texte, il fera l'objet d'une nouvelle lecture au sein des deux assemblées. ■

FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Libérer un formidable potentiel de développement

FABRICE PESIN, MÉDIATEUR NATIONAL du crédit, a publié le 14 mars son rapport d'activité 2017. Le nombre de saisines a diminué de près de 17 % sur l'année, reflet d'une amélioration sensible de l'environnement économique depuis la crise de 2007.

Cet outil, dont l'U2P a vivement encouragé la création, a initialement vu le jour en 2008 pour s'attaquer aux difficultés de financement bancaire des

entreprises. Un rôle amené à évoluer : aujourd'hui, le manque de fonds propres et le financement de la transformation numérique sont les points névralgiques des dossiers soumis à la Médiation du crédit.

Les plus petites entreprises restent cependant à l'écart de cette tendance. Pour elles, la difficulté à se financer persiste : elles représentent 85 % des saisines. Cette situation conduit à empêcher la majeure partie des entreprises de renouer avec la croissance et de se développer, raison pour laquelle l'U2P a défendu dans le cadre du PACTE des propositions permettant de faciliter l'investissement et le financement des artisans, commerçants et professionnels libéraux. Il faut en premier lieu que les bénéficiaires réinvestis dans l'entreprise ne soient plus assujettis à cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu : un dispositif qui simplifierait la constitution de fonds propres et permettrait de bénéficier plus facilement d'un financement bancaire. Dans le

SUR TWITTER



85 % des saisines de la @MediationCredit émanent des plus petites entreprises : il est crucial de lever les obstacles au financement des entreprises de #proximité pour libérer leur potentiel de #développement & créer des richesses et de l'emploi

U2P

@U2P_France — 27 mars

même ordre d'idée, encadrer les garanties demandées par les banques via un code de bonnes pratiques vis-à-vis des petites entreprises, ou encore la possibilité de constituer des provisions sur cinq ans sont autant de mesures de bon sens, adaptées aux besoins de l'économie de proximité et qui sécuriseraient un formidable potentiel de développement. ■



CENTRES-VILLES

Renouer avec un modèle de proximité

Tribune du président de l'U2P, Alain Griset, parue dans La Revue du trombinoscope en mars 2018.

LA MENACE D'UNE DÉVITALISATION progressive des centres-villes dans un nombre croissant de communes françaises alimente la polémique et mérite un diagnostic sérieux. L'U2P alerte depuis longtemps les pouvoirs publics sur les risques d'un développement anarchique des grandes surfaces commerciales et en parallèle d'un appauvrissement de l'offre commerciale de centre-ville susceptible de provoquer à son tour une forme de désertification urbaine.

Malheureusement rien ne semble devoir arrêter le mouvement enclenché dans les années soixante-dix : 1 600 000 m² de magasins dont la surface excède 1 000 m² ont été autorisés en 2016, et 37 centres commerciaux doivent s'ajouter aux 800 existants d'ici 2021. Il faut prendre en considération le poids relatif des acteurs du commerce pour comprendre les enjeux.

Ainsi, à chiffre d'affaires égal, les entreprises de proximité, c'est-à-dire les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux, créent trois fois plus d'emplois que les grandes



surfaces commerciales.

Pire, les grandes surfaces ont commencé depuis quelques années à réduire leurs effectifs. Le plan de suppression de 2 400 postes annoncé par Carrefour est venu tristement confirmer cette réalité.

Ajoutons que, non seulement la grande distribution est moins riche en création d'emploi mais une partie des emplois eux-mêmes sont souvent plus précaires, faits d'une succession de contrats courts.

Par nature les entreprises de proximité privilégient les circuits courts, valorisent les produits locaux et contribuent ainsi au développement durable des territoires. Ces artisans, commerçants et professionnels libéraux ont en outre dans leur ADN des pratiques et des valeurs qui favorisent l'accès à l'emploi des jeunes et le lien entre les générations : la formation par l'apprentissage, l'esprit d'entreprendre, la transmission des savoir-faire, l'innovation. Leur maintien et

leur développement sont indispensables dans le cadre d'une urbanisation mieux maîtrisée et plus équilibrée, qui doit ménager des espaces complémentaires plutôt qu'une concurrence spatiale inutile.

Il est temps de prendre toute la mesure du drame qui se joue avec la désertification des centres-villes et la désertification rurale. L'U2P appelle à une prise de conscience et à l'engagement de mesures drastiques visant à geler les implantations de grandes surfaces et à renforcer le poids du commerce de proximité, que ce soit dans les villages, les villes moyennes ou les grandes villes.

Près de 12 % des commerces de centre-ville sont vacants en France, en augmentation de 63 % en 5 ans. C'est ce cercle vicieux qu'il faut transformer en cercle vertueux, pour le bien de l'ensemble de la collectivité. L'U2P est entièrement disposée à mener avec tous les acteurs concernés, ce chantier visant à revitaliser les centres-villes. ■

L'économie de proximité en mouvement

LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 de l'U2P est disponible. 2017 a été une année charnière : changement de présidence à la tête de l'U2P et du pays, consolidation du regroupement de l'UPA et de l'UNAPL, élections législatives, retour à la croissance, projets de loi décisifs...

« L'économie de proximité en mouvement », intitulé de cette édition, ne s'est jamais autant vérifié qu'au long de cette année. Des jalons essentiels à retrouver dès maintenant dans cette rétrospective de la première année pleine d'existence de l'U2P : u2p-france.fr/2017 ■



AGENDA

11 avril

Lancement de la mobilisation nationale de l'U2P contre le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

Réunion des présidents des U2P de région.

12 avril

Réunion du Conseil national de l'U2P en présence de Muriel Pénicaud, ministre du Travail.

19 avril

Participation du président de l'U2P à une table ronde organisée par la mission d'information de l'Assemblée nationale sur les Chambres de commerce et d'industrie.

Entretien du président et du secrétaire général de l'U2P avec Marc Fesneau, député du Loire-et-Cher et président du groupe Modem à l'Assemblée nationale.

24 avril

Rencontre entre le président et le secrétaire général de l'U2P et Alexis Kohler, Secrétaire général de l'Élysée.

25 avril

Entretien du président et du secrétaire général de l'U2P avec Gérard Larcher, président du Sénat.

BRÈVES

Soutenir l'équipe de France des Métiers. Worldskills France, qui organise chaque année les Olympiades des métiers, a mis en place une campagne de financement participatif pour soutenir l'équipe de France des Métiers en vue de la compétition Euroskills 2018, l'olympiade des métiers au niveau européen. Les fonds réunis permettront notamment de renforcer la préparation des participants, de les mettre dans les meilleures conditions pour réussir le concours et de faire ainsi rayonner le savoir-faire artisanal français.

Toujours plus de contrats de professionnalisation. Une étude de la Dares, parue le 1^{er} mars 2018, met en évidence une progression de 5,1 % des entrées dans le dispositif en 2016 par rapport à l'année 2015. Au total, 195 326 embauches sous la forme de contrats de professionnalisation ont été réalisées en 2016. Le dispositif continue à faire ses preuves en termes d'insertion professionnelle : 73 % des personnes ayant bénéficié d'un contrat de professionnalisation en 2015 étaient en emploi six mois après. Le secteur tertiaire représente à lui seul 80,2 % des nouveaux contrats. La Dares souligne également le dynamisme des plus petites entreprises :

celles de 0 à 4 salariés enregistrent 15,5 % d'embauches supplémentaires en contrats de professionnalisation. C'est notamment le cas des professionnels libéraux, qui y ont largement recours pour former à leurs métiers et préparer les compétences indispensables à leur développement.

Protection sociale des indépendants. Une période transitoire de deux ans s'est ouverte à compter du 1^{er} janvier 2018, qui doit aboutir au transfert complet des missions du RSI au régime général. Pour accompagner ce changement, en particulier le transfert des compétences et des personnels, un comité de pilotage et un comité de surveillance sont mis en place le temps de la transition. La spécificité des travailleurs indépendants sera prise en compte dès le 1^{er} janvier 2019 grâce au Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) qui pilotera notamment l'assurance invalidité-décès et les retraites complémentaires. Par ailleurs, un double examen des réclamations sera mis en place pour le recouvrement des cotisations — réclamations qui pourront être formulées auprès des antennes régionales du CPSTI avant d'être soumises aux Urssaf. Enfin, la médiation perdue et devrait même être généralisée dans l'ensemble du régime général. ■

L'U2P a lancé sa campagne « Gérer les feuilles d'impôt, c'est pas notre boulot. » Signez la pétition et intervenez sur les réseaux sociaux pour soutenir l'économie de proximité !

u2p-france.fr/chacunsonjob

